ÉDITION DÉCEMBRE 2023

L'ÉPIPHANOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

DANS CE NUMÉRO

- Mot de la Mairesse
- En direct du Conseil
 municipal
- Avis public dépôt du rôle d'évaluation 2024-2026
- Et si on s'intéressait un peu à notre histoire...
- Voirie
- Aqueduc et égouts
- Urbanisme
- Comité consultatif
 d'urbanisme
- Activités Sports, culture et vie communautaire
- Bibliothèque
- Co-Éco
- 10 trucs pour prévenir le stress du temps des fêtes
- Comment protéger son dos en hiver
- Chronique de la Sûreté du Québec
- Numéros de téléphone



Photo prise par François Larouche

INSCRIPTION COURS DE HOCKEY

La période d'inscription pour le hockey débute dès maintenant. Les cours débuteront le 13 janvier 2024 et le coût est de 35 \$ par enfant. Les pratiques se dérouleront le samedi matin de 11 h à 12 h.



INSCRIPTION SOCCER ET CAMP DE JOUR

La période d'inscription pour le camp de jour et le soccer pour l'été 2024 sera du 26 février 2024 au 8 mars. Les inscriptions se feront sur Qidigo. Une lettre sera envoyée aux parents des élèves des écoles Notre-Dame-du-Sourire et Riou avec les informations.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes, soit du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement. Réouverture selon les heures habituelles le 8 janvier 2024.

Prochaines séances du conseil

15 janvier 12 févier 11 mars





MOT DE LA MAIRESSE

S'unir pour prospérer!



Bonjour chers concitoyens (nes) Madame, Monsieur,

Nous voilà déjà rendus à la mi-décembre et l'année 2023 se termine bientôt. Il me semble important de dresser un bilan de la dernière année. Parmi nos réalisations, il y a eu la construction des jeux d'eau et du bâtiment de service adjacent ainsi que la confection des trottoirs du parc Desjardins, la réfection des rangs 2 Est et 3 Ouest et celles plus urgentes sur le 4e Rang Ouest et l'installation de la borne sèche au rang 3 Est.

À nouveau cette année, il a fallu jongler avec tout le travail engendré par les nombreux chantiers tout en maintenant l'entretien requis de nos routes, et ce dans le respect du budget municipal. Je tiens à remercier mes collègues élus pour leur volonté à faire de Saint-Épiphane un milieu où il fait bon vivre. J'adresse aussi mes remerciements à tous nos employés pour tout le travail accompli tout au long de l'année. Nous avons une belle équipe.

Voirie

Malgré tous les défis reliés à la pénurie de main-d'œuvre, nous sommes fiers de dire que notre équipe d'employés est complète pour la saison hivernale.

Patinoire hiver 2023-2024

La municipalité a procédé à l'embauche de 4 employés pour l'entretien et la surveillance de la patinoire. Il s'agit de Messieurs : Dominic Albert, Jordan Boucher, Jimmy Caron et Xavier Charest. Nous leur souhaitons une belle saison!

Service incendie

Trois nouveaux pompiers se sont joints à l'équipe déjà en place, ils ont entamé leur formation à cet effet. Nous leur souhaitons la bienvenue dans les rangs du Service incendie. Je tiens à remercier notre capitaine Étienne Langlois et toute son équipe pour le travail accompli tout au long de l'année 2023.

Budget 2024

Les membres du conseil ainsi que la direction générale et notre trésorière-adjointe ont travaillé fort à la préparation du budget 2024 ainsi qu'au plan triennal d'immobilisation. Les résultats de ce budget seront connus à la séance publique du 18 décembre prochain lors de l'adoption de celui-ci.

En terminant, je tiens à vous souhaiter un joyeux temps des fêtes et de la santé pour 2024 afin de pouvoir réaliser tous vos projets.

Rachelle Caron

S'unir pour prospérer!

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Septembre



Pour accéder aux résolutions complètes, cliquez sur les mois (septembre, octobre et novembre)

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour une amélioration de la sécurité routière et pour tous sur la rue Viger (route 291)

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil:

- a) exprime sa vive préoccupation quant à la sécurité routière sur la rue Viger (Route 291);
- b) sollicite formellement le ministère des Transports du Québec à prendre des mesures immédiates et appropriées pour améliorer la sécurité routière sur la rue Viger (Route 291), y compris l'examen de la configuration de la voie, des dispositifs de signalisation et de l'application de mesures de contrôle de la vitesse:
- c) propose d'établir une collaboration étroite entre les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec afin de mettre en place un plan d'action coordonné visant à résoudre les problèmes de sécurité routière sur la rue Viger (Route 291);
- d)s'engage à travailler en partenariat avec les résidents, les experts en sécurité routière et les parties prenantes locales pour élaborer des solutions concrètes et efficaces en vue d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation sur cette route; et
- e) autorise le Maire et la Direction générale à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette résolution, y compris la communication officielle avec le ministère des Transports du Québec et d'autres organismes concernés.

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise à la direction régionale du ministère des Transports du Québec, à la députée de Rivière-du-Loup – Témiscouata Madame Amélie Dionne, à la ministre responsable du Bas-Saint-Laurent Madame Caroline Proulx, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable Madame Geneviève Guilbault et au préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, à la Sûreté du Québec ainsi qu'à tous les résidents et les commerçants de la rue Viger.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un appui municipal à donner à la municipalité de l'Isle-Verte concernant l'adoption d'un règlement sur leur territoire sur une interdiction de transport lourd et de véhicules-outils sur certains chemins

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Nicolas Dionne et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil appui la démarche de la Municipalité de L'Isle-Verte relativement à l'adoption de son règlement visant l'interdiction de la circulation du transport lourd et des véhicules-outils sur certains chemins.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour le dépôt d'une demande de subvention pour le déploiement des plans d'action FAMILLE

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les conseillers présents :

a)D'autoriser la mairesse Madame Rachelle Caron et la Direction générale Monsieur Stéphane Chagnon, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Épiphane tous les documents relatifs à la



demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme; et b)DE confirmer que Messieurs Nicolas Dionne et Guillaume Tardif sont les élus épiphanois dédiés aux questions familiales pour la magistrature 2021-2025.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un octroi de contrat à un arpenteur pour l'identification des emprises de la rue Sirois pour le dossier du corridor scolaire

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les conseillers présents que la Direction générale soit autorisée à octroyer un contrat d'arpentage à la firme PARENT OUELLET ARPENTEUR-GÉOMÈTRE pour leur montant soumissionné et pour le mandat d'identification des emprises de la rue Sirois des intersections Bernier/Sirois à du Couvent/Sirois. Il est également résolu d'accepter la proposition de l'Administration pour financer le montant manquant avec les taxes nettes de deux mille cinq cent quarante-deux dollars (2 542,00 \$), soit de le prendre dans les comptes Grand-Livre numéro 02-62900-411, 02-59040-493 et 02-52000-970.

DEMANDE D'AUTORISATION – Orientations à donner au Service d'inspection municipale pour la fin de l'année 2023 et la projection des services requis pour l'année 2024

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Guillaume Tardif et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil statue que ses besoins pour l'année 2024 en inspection municipale seront fixés à une cible de trois cents (300) heures avec à l'horaire de l'inspecteur une demi-journée par semaine du 1er octobre au 30 avril et d'une journée par semaine du 1er mai au 30 septembre. Les besoins supplémentaires estimés à plus ou moins vingt-cinq (25) heures seront destinés à des besoins spécifiques en urbanisme tels que les rencontres du Comité consultatif en urbanisme, de nouveaux règlements ou de tous autres besoins énoncés par l'Administration et entrant dans le cadre de l'entente entre la Municipalité et la MRC de Rivière-du-Loup sur l'inspection municipale.

DEMANDE D'AUTORISATION - Pour l'énonciation des besoins en formation pour la sécurité incendie pour l'année 2024

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pâquerette Thériault et unanimement résolu par les conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rivière-du-Loup.

Octobre

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un appui à la Municipalité de Saint-Arsène pour leur réglementation à venir sur une interdiction de circulation pour le transport lourd et les véhicules-outils

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Renald Côté et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil appui la démarche de la Municipalité de Saint-Arsène relativement à l'adoption de son règlement visant l'interdiction de la circulation du transport lourd et des véhicules-outils sur certains chemins.

DEMANDE D'AUTORISATION - Pour un octroi de contrat au fournisseur TER INDIGO pour l'aménagement paysager de la phase I du projet Destination vers notre parc de rêve

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Nicolas Dionne et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil municipal octroie le contrat d'aménagement paysager de la phase I du projet municipal Destination vers notre parc de rêve au fournisseur TER INDIGO pour leur montant soumissionné.

DEMANDE D'AUTORISATION – Relative à la demande d'autorisation d'un citoyen pour l'implantation d'une sablière sur le territoire municipal

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Caroline Coulombe et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande d'autorisation soumise présentée avec cette résolution.

<u>Novembre</u>

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'organisation d'un repas pour les employés et les bénévoles de la Municipalité pour les fêtes de la fin de l'année 2023

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Caroline Coulombe et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) QUE le choix du restaurant pour la célébration de fin d'année 2023 se portera sur le Cochon Braisé;
- b) QUE ce Conseil accepte la recommandation de la Direction générale concernant le montant à inclure dans les prévisions budgétaires de l'année 2024, soit la somme de mille sept cinquante dollars (1 750,00 \$); et
- c) QUE l'Administration est chargée de la coordination de cet évènement, incluant la réservation du restaurant et la gestion du budget alloué.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'organisation d'une deuxième tentative pour une consultation publique pour les départements du Développement social et de l'Aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Nicolas Dionne et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a)QUE ce Conseil municipal autorise l'Administration, en collaboration avec la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, à organiser une deuxième tentative pour une consultation publique destinée aux départements du Développement social et de l'Aménagement de la MRC;
- b)QUE les élus souhaitent que la Municipalité recontacte directement par téléphone les citoyens ayant donné leur nom pour la première tentative, afin de leur lancer une nouvelle invitation à la consultation publique;

c)QUE cette deuxième tentative de consultation publique ne doit pas avoir lieu avant le mois de février 2024;

d)QUE les comités affiliés à la Municipalité, notamment le comité consultatif d'urbanisme (CCU), le comité de la bibliothèque municipale, et la Corpo de développement de Saint-Épiphane, sont fortement encouragés à participer activement à cette consultation; et

e)QUE l'Administration est chargée de coordonner cette initiative.

DEMANDE D'AUTORISATION - Pour l'acceptation des états comparatifs de la Municipalité au 30 septembre 2023 préparés par les fonctionnaires municipaux

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'adopter les états comparatifs de l'année 2023, tel qu'ils leur ont été présentés lors de la séance plénière du 6 novembre 2023 et qui apparaissent dans les pièces CM-23-11-010A et CM-23-11-010B de la documentation de la présente séance.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour l'acceptation et l'inclusion dans les prévisions budgétaires de l'année 2024 de la proposition de renouvellement de services de Services Sanitaires A. Deschênes pour la collecte des matières résiduelles, du recyclage et des gros rebuts

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pâquerette Thériault et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) QUE ce Conseil accepte l'offre de renouvellement de Services Sanitaires A. Deschênes pour ses services de collecte des matières résiduelles, du recyclage et des gros rebuts pour l'année 2024; et
- b) QUE les élus demandent à l'Administration d'inclure le prix pour le renouvellement des services du fournisseur Services Sanitaire A. Deschênes dans les prévisions budgétaires municipales de l'année 2024.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un octroi de contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation d'équipements de sécurité pour le déneigement des toitures de la bibliothèque municipale et du centre communautaire Innergex Viger-Denonville

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Caroline Coulombe et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil :

- a) accepte la recommandation de la Direction générale et autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation d'équipements de sécurité pour le travail en hauteur (déneigement de toitures) à l'entreprise Construction Paul Thériault & Fils inc. pour leur montant soumissionné, soit trois mille deux cent cinquante dollars (3 250,00 \$) plus les taxes applicables;
- b) demande à ce que le financement de cet octroi de contrat soit assuré par le surplus envisagé du fonds d'activité de fonctionnement de l'année en cours (2023); et
- c) charge l'Administration de la bonne gestion de ce dossier et qu'elle doit s'assurer dans les limites du possible que le tout soit installé dans les temps restants avant le début de la saison hivernale.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un octroi de contrat de gré à gré pour l'installation d'un système de surveillance par caméras pour le bâtiment de service du parc Desjardins

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Nicolas Dionne et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil accepte la recommandation de la Direction générale et autorise l'octroi d'un contrat de fourniture et d'installation d'un système de surveillance par caméras au plus bas soumissionnaire conforme, soit Alarmes 911 pour leur pris déclaré (2 911,11 \$ plus les taxes applicables). Le financement de cet octroi de contrat sera assuré comme stipulé dans le préambule de cette résolution par le montage financier de la phase I du projet municipal Destination vers notre parc de rêve. Il est également résolu que l'Administration soit chargée de la gestion de ce dossier.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un octroi de contrat de gré à gré pour l'installation du filage nécessaire à la téléphonie IP et à l'Internet dans le bâtiment de service du parc Desjardins

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil :

- a) accepte la recommandation de la Direction générale et autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'installation du filage nécessaire à la téléphonie IP et à l'Internet dans le bâtiment de service du parc Desjardins au plus bas soumissionnaire conforme, après analyse des offres déposées;
- b) attribue le contrat au soumissionnaire TACTIC TELECOM (1 995,40 \$ plus les taxes applicables) en considération des critères établis et de la conformité de l'offre déposée;
- c) accepte que le financement de cet octroi de contrat comme énoncé dans le préambule de cette résolution soit assuré par le montage financier de la phase I du projet municipal Destination vers notre parc de rêve; et
- d) charge l'Administration de la gestion de ce dossier et de la supervision de l'exécution du contrat dans le respect des dispositions contractuelles et de la réglementation en vigueur.

DEMANDE D'AUTORISATION - Pour la participation de la Municipalité aux prochaines Journées de la persévérance scolaire

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil :

- a) déclare la 3e semaine de février 2024 Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité du 19 au 22 février 2024;
- b) appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés; et
- c) s'engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2024.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un nouveau délai à demander aux Affaires municipales concernant la modification du schéma d'aménagement (concordance des règlements d'urbanisme de la Municipalité

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pâquerette Thériault et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil :

a) demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder un nouveau

délai jusqu'au 1er janvier 2026 pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; et

b) de transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales et à l'Habitation ainsi qu'à la MRC de Rivière-du-Loup.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour la réalisation d'une entente de service pour la concordance des outils d'urbanisme de la Municipalité

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pâquerette Thériault et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil :

- a) accepte de conclure pour le prix proposé une entente de service avec la MRC de Rivière-du-Loup pour la concordance des outils d'urbanisme rendu nécessaire suite à l'adoption du règlement numéro 260-19 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC;
- b) nomme la mairesse, Madame Rachelle Caron, et la Direction générale, Monsieur Stéphane Chagnon, comme signataires de cette entente POUR et AU NOM de la Municipalité de Saint-Épiphane; et
- c) demande à l'administration d'inclure cette dépense dans les prévisions budgétaires de l'année 2024.

DEMANDE D'AUTORISATION – Pour un appui à une démarche d'aliénation de la propriété du 435 1er Rang à Saint-Épiphane

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Renald Côté et unanimement résolu par les conseillers présents que ce Conseil appuie la demande du propriétaire du 435, 1er Rang Est pour aliéner sa terre agricole en deux lots distincts afin de garder une superficie résiduelle de 8,3 hectares sur laquelle y est érigée sa résidence ainsi que des bâtiments complémentaires.

FÊTE DE NOËL DU CLUB OPTIMISTE

Le 10 décembre dernier, le Clup Optimiste de Saint-Épiphane a tenu sa fête de Noël pour les petits épiphanois et les petits vigérois. Les enfants ont pu recevoir un beau cadeau du père Noël!

Le Clup Optimiste désire remercier tous les gens pour les nombreux dons reçus lors du barrage routier qui avait lieu le 9 décembre, ce fût un franc succès! Les sommes ramassées sont réinvesties dans notre communauté.





PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

PRENEZ AVIS que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Épiphane devant être <u>en vigueur pour les exercices financiers 2024-2025-2026</u> a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2023 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux municipaux.

Ce nouveau rôle triennal d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, un avis est également donné que toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue à l'article I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2024;
- la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévue à cet effet et être accompagné du montant d'argent prescrit par la réglementation pertinente, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée;
- le formulaire ainsi que la réglementation qui y fait référence sont disponibles sur le <u>site</u> <u>Internet de la MRC de Rivière-du-Loup</u> ainsi qu'au bureau municipal de Saint-Épiphane;
- le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Saint-Épiphane, à l'intention du directeur général et greffier-trésorier;
- dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception; et
- dans le cas où elle est envoyée par courriel recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Épiphane, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois (2023).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P. Directeur général – greffier-trésorier

SI ON S'INTÉRESSAIT UN PEU À NOTRE HISTOIRE...



GÉNÉALOGIE DE SAINT-ÉPIPHANE - FAMILLE LAZARE-LEBEL MARIÉ OBÉLINE GAGNON

FAMILLE DE ANNA LEBEL ET GAUDIOSE LEBEL (PIERRE)

Ce couple fera baptisé 12 enfants à Saint-Epiphane, dont seul son fils Gaudiose alias Pit, et sa fille Emilie-Anne, demeureront dans la paroisse. On retrouve plusieurs des descendants de cette famille dans la région du Témiscouata.

GAUDIOSE PIT LEBEL MARIÉ À ANNETTE CÔTÉ (ARTHUR)

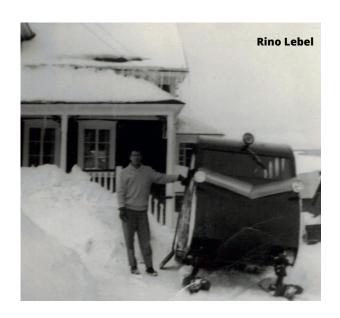
Ce couple fera baptisé 5 enfants: Jean-Claude, Marcelle, Muguette, Alvin et Rino.



Pendant plus de trois générations, la famille Lebel a livré le courrier postal dans les rangs de la paroisse.

Sur cette photo, Rino Lebel avec son snow qu'il utilisait pour la livraison. Son épouse Juliette Desjardins a pris le relève de 1972 à 1991 environ.





EVARISTE LEBEL MARIÉ À CLAUDIA THÉRIAULT (CHARLES)

De son premier mariage, Evariste fera baptisée 11 enfants à Saint-Épiphane, dont ceux-ci qui vécurent dans la paroisse :

- Hector m. à Lucille Boucher
- Vital m. à Noëlla Morin
- Charline m. à Georges Bélanger.

Suite au décès de sa première épouse, Evariste convole en seconde noces avec Claire Thériault (la sœur de sa première épouse).

Claire va décéder lors de la naissance de son premier enfant, qui décédera également.



EVARISTE LEBEL MARIÉ À MARIA TARDIF

Enfants de son 3e mariage avec Maria Tardif:

- Aline Lebel m. à Emilien Morin
- Alain Lebel m. à Rita Fortin
- Francine Lebel
- Céline Lebel.













FÉLICITATIONS

MONSIEUR DANY DUBÉ

C'est avec joie que je vous félicite pour vos nombreuses années de service au sein de la Sécurité incendie de Saint-Épiphane.

Depuis vos débuts en tant que pompier volontaire le 1^{er} janvier 1992, jusqu'à votre ascension au poste de chef du service incendie le 8 novembre 2010, et finalement votre rôle au poste de capitaine de la brigade depuis 2018, vous avez démontré une détermination et un professionnalisme hors pair. Votre rigueur dans l'exécution de vos fonctions, votre sang-froid dans les situations les plus critiques et votre expertise incontestable ont fait de vous un leader respecté au sein de votre équipe.

Votre cheminement au sein de la brigade a été marqué par votre dévouement exceptionnel et votre détermination à servir la communauté. Votre leadership a inspiré vos collègues et a contribué à renforcer le service de lutte contre les incendies.

Je tiens à exprimer ma fierté pour vos accomplissements et votre engagement continue envers le bien-être de notre collectivité.

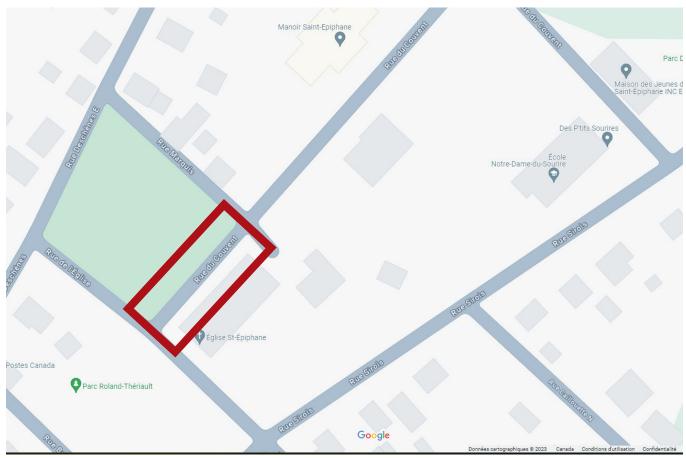
Je vous souhaite le meilleur pour vos projets futurs!

Avec admiration,

Bernard Généreux, député fédéral de la circonscription Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup

VOIRIE

Le 13 novembre dernier à la séance régulière du conseil municipal, le règlement 405-23 relatif à l'entretien hivernal des chemins a été adopté. Nous désirons porter à votre attention l'ajout de l'article 5.18 : la portion de la rue du Couvent située entre l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Marquis ne sera plus déneigée l'hiver. Aussi, selon l'article 6.2 de ce même règlement : tous les chemins fermés par cette règlementation le seront à partir du moment où dix centimètres (10 cm) seront constatés par un représentant municipal sur la chaussée. L'ouverture de ces derniers aura lieu lorsqu'un représentant municipal constatera que le couvert de neige sur la chaussée est inférieur à dix centimètres (10 cm). Une signalisation appropriée sera installée aux deux extrémités.







CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Le calendrier des collectes pour l'année 2024 sera distribué par la poste dans la semaine du 17 décembre. Vous pouvez également télécharger le icalendar sur le site de <u>Co-éco</u> afin que les journées des collectes soient inscrites directement dans votre agenda.

Fávuia

De	cen	<u>ıbre</u>	 —			
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5		7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19		21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						
	La collecte	e des bacs b	runs prévue	le 25 décer	nbre aura lie	eu le 26.

Ja	nvie	r –				
D	L	M	M	J	V	S
				4		
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

ГU	vrie					
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
		6				
		13				
		20			23	24
25	26	27	28	29		

IVI	ars -						
D	L	M	M	J	V	S	
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	
21							

AQUEDUC ET ÉGOUTS

La fin de l'année 2023 arrivera bientôt; il est le temps de faire quelques rappels de certains règlements municipaux et quelques recommandations sur l'utilisation des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Clapet anti-retour

Le règlement municipal 383-21 adopté le 8 février 2021 oblige les propriétaires de constructions desservies par le réseau d'égout et ou le réseau pluvial d'installer des protections contre le refoulement (clapet anti-retour). Le clapet protège des refoulements dans votre domicile. Un refoulement peut causer beaucoup de dégâts et des travaux importants qui pourraient demander de grands investissements. De là l'importance de vérifier si votre habitation possède un clapet anti-retour.

Les toilettes ne sont pas des poubelles

Dans les dernières semaines, nous avons eu à intervenir pour déboucher des pompes d'égouts qui étaient bloquées par des matières qui ne doivent pas se retrouver dans les égouts (lingettes, guenilles, tampons, mégots de cigarette). Heureusement nous avons été en mesure de retirer les matières prises dans la pompe. Mais ces incidents auraient pu entraîner des conséquences plus grandes qui auraient demander des réparations dispendieuses pour remettre nos équipements fonctionnels. Nous vous demandons de porter attention à ce que vous mettez dans les toilettes pour éviter le bris des pompes.

<u>Isolation des conduites et fermeture des entrées d'eau</u>

L'hiver est à nos portes et dans les prochaines semaines les températures extérieures diminueront beaucoup. Isoler les conduites d'eau potable en hiver est une précaution importante pour éviter le gel de l'eau à l'intérieur des tuyaux, ce qui peut entraîner des dommages coûteux. Voici quelques conseils sur la manière d'isoler les conduites d'eau potable en hiver

Utiliser des isolants thermiques: Enveloppez les conduites d'eau avec des isolants thermiques, tels que des tubes en mousse isolante.

Sceller les fissures et les trous : Assurez-vous qu'il n'y a pas de fuites d'air autour des endroits où les conduites pénètrent dans les murs ou les planchers.

Chauffer les espaces non chauffés: Si les conduites traversent des espaces non chauffés, comme un garage ou un sous-sol, assurez-vous que ces zones bénéficient d'une source de chaleur adéquate pour maintenir une température au-dessus du point de congélation

Aussi prendre note que depuis le **1er décembre et cela jusqu'au 15 avril 2024** aucune entrée d'eau ne sera fermée à moins d'une urgence. Aussi prendre note qu'en cas d'urgence le délai de fermeture sera plus long car le sol est gelé et demande des travaux plus élaborés pour accéder à la valve. En cas d'urgence vous pouvez, nous joindre au **418-894-4653**.

Compteurs d'eau

La campagne de changement des compteurs d'eau est toujours en vigueur et se terminera le 31 janvier 2025. Vous devrez avoir changé votre compteur d'ici cette date. Les nouveaux compteurs sont disponibles au bureau municipal.

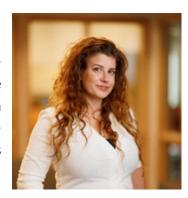
Marie-Eve Soucy

URBANISME

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE INSPECTRICE ATTITRÉE À SAINT-ÉPIPHANE - FANNIE RONDOU

Bonjour à tous,

Je me présente, Fannie Rondou et je suis la nouvelle inspectrice attitrée à Saint-Épiphane. Je suis diplômée en estimation et en évaluation de bâtiment, d'ailleurs, je suis toujours en formation continue dans le nouveau programme d'inspection municipal du cégep de Matane. En poste depuis le 26 septembre dernier à Saint-Épiphane, je suis présente au bureau le mardi après-midi selon les heures d'ouverture du bureau municipal.



En tant qu'inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, mon rôle est entre autres de répondre aux diverses demandes d'information en lien avec l'urbanisme, d'analyser et traiter les demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation, d'effectuer des inspections et de traiter les requêtes et les plaintes dans les limites de mes pouvoirs.

L'importance d'avoir en main un permis avant d'entreprendre des travaux, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs, sur un bâtiment principal ou secondaire, et de vous assurer que les travaux sont conformes à la réglementation en vigueur, ce qui peut vous éviter bien des soucis.

L'IMPORTANCE D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Tout comme l'inspection municipale, la municipalité est en constante évolution dans le but d'assurer l'harmonie entre citoyens, les principaux outils à cette fin sont les règlements municipaux. Ceux-ci peuvent être modifiés, abolis ou encore créés à l'aide de la voix de la communauté. Vous connaissez votre municipalité, connaissez ses besoins, ses valeurs, vous pourriez aider à l'évolution de celle-ci. C'est pour cette raison qu'un comité consultatif est d'une grande importance, il représente la voix et la participation citoyenne pour s'assurer de la bonne direction à prendre selon la vision des gens qui y habitent. Vous pouvez y participer en vous joignant à l'équipe du comité consultatif d'urbanisme. Il me fera plaisir de vous guider au sujet de la réglementation municipale et provinciale. De plus, à partir du 1er juin 2024 une formation sera offerte aux membres du CCU (disposition introduite par l'article 127.1 du projet de loi 16).

N'hésitez surtout pas à communiquer avec moi, je vous accompagnerai dans vos demandes ou vous guiderai vers les bonnes ressources.







COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Lors de la séance du conseil du 13 novembre dernier, voici les nominations qui ont été faites pour notre comité consultatif d'urbanisme.

- Monsieur Étienne Langlois, citoyen pour un mandat de deux (2) années au siège numéro 1.
- Monsieur François Larouche, citoyen pour un mandat d'une année au siège numéro 4 ainsi qu'un mandat d'une année à titre de président du CCU;
- Monsieur Nicolas Dionne, conseiller municipal pour un mandat de deux (2) années au siège numéro 5; et
- Madame Caroline Coulombe, conseillère municipale pour un mandat d'une année au siège numéro 6.

Le Conseil désire remercier Monsieur Abel Thériault pour sa participation au sein de ce comité et lui souhaite une bonne continuité dans ses implications citoyennes.

Le Conseil désire aussi rappeler l'importance de ce comité au sein de la Municipalité et du besoin de pourvoir les deux postes de citoyens qui y sont vacants : le siège n°2 pour un mandat d'un an et le siège n°3 pour un mandat de deux ans. Ce comité doit servir à guider, orienter et soutenir l'action du Conseil municipal en matière d'urbanisme en donnant son point de vue à cette instance chaque fois que c'est pertinent et demandé. Vous pouvez transmettre votre candidature à la direction générale : direction@saint-epiphane.ca



5 bonnes pratiques avec ses appareils électroniques



Réduire

C'est simple, résister à l'attrait de la nouveauté évite l'extraction de nouvelles matières premières!



Choisir durable

Si l'achat est indispensable, osez l'usager! On y trouve des appareils de très bonne

qualité. Optez pour un appareil durable, facilement réparable et prenez-en soin!



Réparer

Un appareil brisé ou qui fonctionne moins bien n'est pas forcément en fin de vie! Grâce à la réparation et à des conseils d'entretien, vous pourrez allonger la durée de vie de vos appareils, et augmenter vos économies!





Donner

Un appareil qui fonctionne encore est plus utile s'il est donné à une autre personne (ami, organisme, etc.) que s'il est stocké ou jeté; et vous faites des heureux!



Recycler

En recyclant nos appareils, nous réutilisons leurs matières et limitions ainsi l'extraction de nouvelles ressources. Apportez-les dans un écocentre ou dans un des points de dépôts de la région.



électroniques ont un

Renversons la tendance!











SERVICE DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE HALLOWEEN 2023

Le 31 octobre dernier, pour l'Halloween, le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire a décoré la salle Desjardins pour accueillir les enfants et les familles lors de la cueillette de bonbons.

Les enfants pouvaient prendre une petite collation sucrée, prendre des photos, boire un bon chocolat chaud pour se réchauffer, manger des bonbons et participer au concours. Les gens devaient tenter de deviner combien de bonbons se trouvaient dans un bocal dans le but de gagner un des deux livres d'Halloween, le bocal de bonbons ou un billet familial pour une visite au musée du Bas-St-Laurent. Voici les gagnants du concours: Karine Pelletier, Élody Turcotte, Jade..., Nathan Caron, Arthur Ravaux, Marc-Alexandre Morais et Enrick Gagné. Félicitations à vous tous et merci d'avoir participé!

Voici quelques photos de la soirée:











Laurie St-Gelais
Technicienne du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire 418 862-0052, poste 480 sport.culture.viecom@saint-epiphane.ca



GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Le 21 novembre dernier, le Service des sports de la culture et de la vie communautaire a organisé une journée d'activité dans le cadre de la grande semaine des tout-petits. L'invitation était lancée à toutes les familles de notre municipalité ainsi que toutes les garderies. Une quinzaine d'enfants ont participé aux activités : jeux gonflables, film familial et goûter. C'est un rendez-vous pour l'an prochain!





MARCHÉ DE NOËL 2023

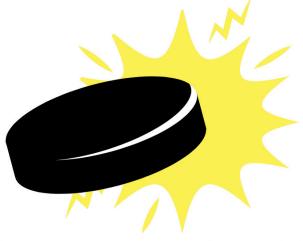


Le 2 décembre dernier, dans le cadre du Marché de Noël organisé par notre Cercle des fermières, le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire a organisé une activité de décoration de biscuits de Noël et un atelier de création de lettre au Père Noël. Une quinzaine d'enfants ont participé à ces activités. Merci à tous et à l'année prochaine!





HOCKEY COMMUNAUTAIRE



Le hockey communautaire va bientôt commencer à Saint-Épiphane! Pour inscrire vos enfants, rendez-vous sur Qidigo. Coût: 35 \$ par enfant

> LES COURS DÉBUTERONT LE 13 JANVIER 2024.

LES PRATIQUES SE DÉROULERONT LE SAMEDI MATIN DE 11 H À 12 H.

Ce cours vise à faire découvrir le hockey sur glace aux enfants de 4 à 12 ans (l'enfant doit être capable de patiner). Plusieurs techniques d'habileté seront montrées aux enfants. Plusieurs parties intermunicipales seront disputées également lors de la saison.

Gabriel Rouleau et Gabrielle Lefrançois-Paré seront les entraîneurs tout au long de la saison.

Pour toute question, contactez le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire au 418-862-0052 poste 480 ou sport.culture.viecom@saint-epiphane.ca

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture: Mardi: 14 h à 16 h Mardi: 19 h à 20 h 30 Samedi: 9 h à 11 h Si vous avez des livres en bon état, apportezles à la bibliothèque ou au bureau municipal sur les heures d'ouvertures. Les bénévoles feront le tri et nous pourrons certainement ajouter plusieurs nouveaux titres à notre collection locale!



N'hésitez pas à faire vos demandes spéciales par courriel au biblioepiphane@crsbp.net si nous n'avons pas le livre que vous désirez sur nos tablettes.

EXPOSITION RÉSEAU BIBLIO

14 novembre au 13 janvier : Le vin

Le vin est sans doute le nectar des dieux! Longtemps, la France en a été le producteur presque exclusif, mais aujourd'hui, nous retrouvons de merveilleux cépages un peu partout dans le monde. Tant mieux, car les saveurs se multiplient selon leur provenance : pensons aux vins d'Argentine, d'Australie, les vins californiens, les vins allemands et même les vins canadiens. Cette exposition permettra aux gens de mieux connaître ce savoureux sujet où une attention particulière a été apportée à l'acquisition de certains livres rédigés par les plus grands connaisseurs et sommeliers du monde.



24 janvier au 21 mars : Histoire du Canada

Cette exposition explore le parcours d'un pays et de sa population. À travers les différents livres, c'est une découverte des événements, des personnes et des courants historiques qui ont façonné le Canada depuis des temps immémoriaux jusqu'à nos jours.



CONCOURS DE FRÉQUENTATION DU TEMPS DES FÊTES À LA BIBLIOTHÈQUE

Tout au long du mois de décembre, participez à notre concours de fréquentation à la bibliothèque municipale! Chaque fois que vous faites une visite à la bibliothèque, remplissez un coupon de participation et courrez la chance de gagner l'un des livres ci-dessous.

Le tirage sera fait par François Larouche le 23 décembre avant la fermeture pour la période des Fêtes. Bonne chance!

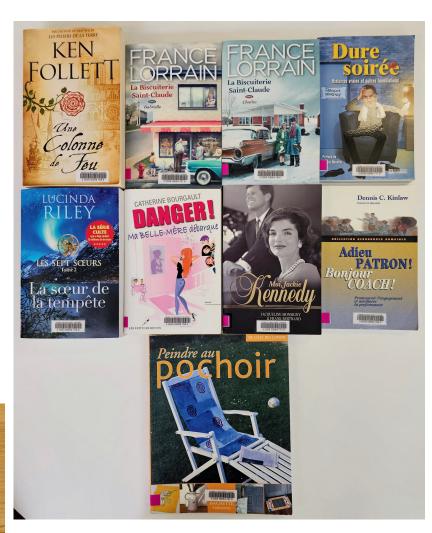
La bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 5 janvier. Réouverture le samedi 6 janvier 2024. Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent de Joyeuses Fêtes.



NOUVEAUTÉS AJOUTÉES À NOTRE COLLECTION LOCALE



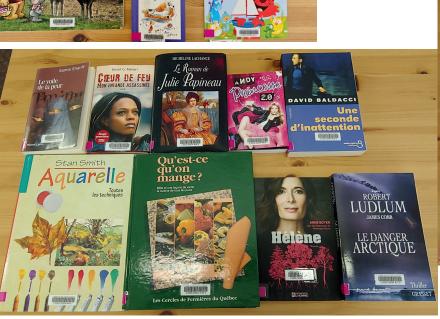
















Donna Douglas

Les infirmières

du Nightingale





CLUB DE LECTURE

Le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire a mis sur pied un club de lecture en activité parascolaire cet automne pour les élèves du 3e cycle. Cinq enfants peuvent échanger sur leurs livres préférés, profiter des casques de réalité virtuelle et faire des petites activités. Une belle façon d'explorer toutes les facettes de la lecture!









Horaire de la patinoire saison 2023-2024

Mercredi	18 h à 21 h
Jeudi	18 h à 21 h
Vendredi	18 h à 21 h
Samedi	13 h 30 à 17 h et 18 h 30 à 21 h
Dimanche	13 h 30 à 17 h et 18 h 30 à 21 h

Surveillez les
réseaux
sociaux pour
connaître la
date
d'ouverture de
la patinoire.



AGIR. ICI. MAINTENANT!

Faire partie de l'équipe du CAB permet de contribuer au bien-être des plus vulnérables et se sentir utile. Devenez bénévole!

- Accompagnement transport médical
- Popote roulante
- Service des impôts
- Visite d'amitié

Pour en savoir plus **418-867-3130 p.211**









RAPPEL - FAITES VOS RÉSERVATIONS DE LOCAUX EN LIGNE VIA NOTRE SITE WEB!

Nous avons ajouté un raccourci sur la page d'accueil de notre site Web afin que vous puissiez faire vos réservations de locaux directement en ligne! Il suffit de choisir la salle que vous désirez réserver et suivre les étapes pour compléter votre réservation. Au moment de faire votre réservation, vous pourrez voir immédiatement si la salle désirée est disponible. Nous avons également fait un tutoriel pour vous aider; vous pouvez y accéder en balayant le code QR.



LE CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT, DE

L'INFORMATION JURIDIQUE GRATUITE POUR TOUS ET TOUTES

Le Centre de justice de proximité du Bas-Saint-Laurent offre des services d'information juridique gratuits, à toute la population, et ce dans tous les domaines de droit.

Peu importe la problématique vécue, les juristes du Centre de justice de proximité du Bas Saint-Laurent sont là pour vous donner les explications nécessaires pour que vous compreniez votre situation et les recours possibles à entreprendre pour ainsi vous permettre de faire un choix éclairé selon votre situation.

Notre équipe vous dirigera vers les bonnes ressources juridiques, communautaires ou publiques et vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement de la part d'une intervenante psychosociale au besoin. Pour obtenir des services, contactez-nous au 1-855-345-7770 ou encore présentez-vous en sans rendez-vous à nos bureaux, situé au 180 des Gouverneurs, Rimouski. Un avocat est aussi disponible en présence, 2 jours par semaine, au Palais de justice de Rivière-du-Loup, contacteznous pour connaître l'horaire.









*Fermé du 23 décembre au 6

RENSEIGNEMENTS SUR VOS ÉCOCENTRES

SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP FERMÉ DEPUIS LE 28 OCTOBRE

RIVIÈRE-DU-LOUP

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Horaire d'ici le 22 décembre

Lundi au samedi de 8 h à 16 h



Horaire à partir du 8 janvier 2024

Lundi, vendredi et samedi de 8h à 15h

*Les écocentres seront fermés en cas de tempête de neige

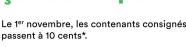


OBLIGATOIRE

Présentez-vous au plus tard 15 minutes avant la fermeture. Triez vos matières avant d'arriver à l'écocentre.



Le 1er novembre, les contenants consignés



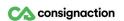


- 1 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai

• 6 juin

au Manoir de Saint-Épiphane

Pour informations, contactez Pierre-Hugues au 418 862-2333



NOUVEAU UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...



des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée



échanger de la marchandise achetée en ligne



Lieu: 310 rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup (Stationnement de la MRC de Rivière-du-Loup)

- 2 cases disponibles 24/7
- surveillance par caméra en permanence

URGENCES



Nous vous rappelons qu'en cas d'urgence vous devez faire le 9-1-1; vous ne devez pas appeler les élus ou la Mairesse lorsqu'une situation d'urgence survient. Pour rejoindre le Service de la voirie, vous pouvez le faire sur les heures d'ouverture du bureau au 418-862-0052 poste 280. Le numéro du cellulaire d'urgence de la voirie est le 418-714-4523 et celui pour le réseau d'aqueduc et d'égouts est le 418-894-**4653**. Comme le réseau cellulaire est moins bon dans le secteur du village, si vous n'avez pas de réponse sur les cellulaires d'urgence, veuillez laisser un message ou essayer de rappeler 5 minutes plus tard. Nous vous demandons de ne pas contacter les employés à leur domicile afin de respecter leur vie privée. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



Dire au revoir aux plastiques à usage unique







Les photos du septième continent de plastique et d'animaux pris dans des sacs de plastique choquent et attristent. À l'international, les 10 déchets les plus retrouvés dans des opérations de nettoyage sont d'ailleurs en plastique ou en contiennent!

Outre les problématiques sur les animaux dont nous reparlerons plus loin, le plastique cause bien d'autres maux de tête aux environnementalistes : extraction de pétrole nécessaire à sa fabrication, contamination des eaux et des sols, fragmentation en microplastiques, faible taux de recyclage et remplissage effréné des <u>lieux</u> <u>d'enfouissement techniques</u>, etc

C'est dans ce contexte que des institutions internationales comme l'Organisation mondiale de la santé en 2019 et le Programme des nations unies sur l'environnement en 2023 nous exhortent à réduire notre consommation de plastique pour protéger les écosystèmes, la santé humaine et le climat.

Si plusieurs villes québécoises ont déjà adopté une réglementation municipale à ce sujet, le gouvernement canadien a également mis la main à la pâte en adoptant le <u>règlement interdisant les plastiques à usage unique</u> qui entre graduellement en vigueur entre décembre 2022 et décembre 2025. Ce règlement vise à retirer du marché certains plastiques qui ont une durée d'utilisation d'une moyenne de... cinq secondes!

DE QUELS ARTICLES PARLE-T-ON?

Les plastiques à usage unique, tels que les sacs d'emplettes, les pailles en plastique, les ustensiles et les emballages jetables, sont omniprésents dans notre vie quotidienne.

Mais c'est quoi exactement un plastique à usage unique?

Les plastiques à usage unique se définissent comme « un article en plastique qui sert à emballer ou consommer un aliment, distribué à l'unité et destiné à être utilisé une seule fois ou pour une courte période avant d'être

jeté ou recyclé. »

Plusieurs objets correspondent à cette définition, mais le gouvernement canadien a ciblé six catégories à bannir pour une première phase au règlement:



Bien qu'il ne soit pas exclu que d'autres types de plastiques s'ajoutent à la liste des interdictions dans les années à venir, le gouvernement s'est basé sur les trois critères suivants pour interdire ces objets couramment utilisés:

N°1 La menace qu'ils constituent pour la faune

Les articles visés sont répandus dans les environnements naturels et/ou urbains et sont connus pour causer des problématiques d'enchevêtrement et d'ingestion par la faune tout en perturbant les habitats et les écosystèmes.

N°2 La difficulté de les recycler

Ces objets ont un faible taux de recyclage en raison de leur taille, forme ou leurs propriétés qui sont incompatibles avec les technologies de recyclage en place.

N°3 La possibilité de les remplacer par des alternatives moins polluantes

Pour être ciblés par l'interdiction, les articles doivent avoir une solution de remplacement déjà existante, afin que cette mesure reste réaliste auprès des entreprises. L'absence d'alternative est d'ailleurs la raison pourquoi les couvercles en plastique de boissons jetables ne sont pas visés par le règlement.

UNE TRANSITION PROGRESSIVE

Certains trouvent que la mise en application du règlement est trop longue et aimeraient que les interdictions entrent en vigueur beaucoup plus rapidement. Pourquoi cette période de trois ans?

Avant son utilisation, un article se fabrique, se vend et s'exporte. Ainsi, pour réduire au minimum les perturbations des activités des entreprises canadiennes[5] et leur laisser le temps de s'adapter, le gouvernement a mis en place un retrait progressif par article. Pour avoir plus de détails sur la portée du règlement et les dates d'entrée en vigueur, c'est <u>par ici.</u>

COMPOSTABLE



NOTRE RÔLE DE CITOYEN

Dans ce nouveau règlement, ce sont surtout les entreprises qui ont été interpellées pour faire leur part dans la réduction de la pollution plastique. Afin que ces efforts ne soient pas vains, nous avons tous et toutes un rôle à jouer. En effet, de nouveaux produits recyclables ou compostables vont prendre la place des objets déchus. Il est primordial de s'informer afin de bien trier ces objets dans les bacs appropriés.

• Les produits certifiés compostables doivent être mis au bac brun, ainsi que les items en papier, carton et en bois. 44444 484

• Les contenants en aluminium et les produits en plastique numérotés de 1 à 7, sauf le 6, sont recyclables et doivent être mis au bac bleu. Attention! Enlever le maximum de nourriture avant de les jeter au bac bleu.

10 TRUCS POUR PRÉVENIR LE STRESS DU TEMPS DES FÊTES

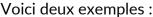
La période des Fêtes est, pour plusieurs, synonyme de réjouissances, de joie, de partage, de célébrations en famille et entre amis. Toutefois, elle apporte souvent son lot de stress. Comment faire pour le prévenir (ou du moins, le diminuer) et passer à travers cette période des festivités plus sereinement. Voici 10 trucs.



Identifiez vos besoins et vos limites

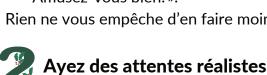
Une des façons de combattre le stress de cette période habituellement bien occupée consiste à être à l'écoute de ses besoins. Posez-vous des questions comme : «Qu'estce qui est important pour moi et pour ma famille en cette période des Fêtes?» ou «Quelles traditions me tiennent le plus à cœur?».

Il faut aussi se permettre de dire «non» à certaines invitations, et ce, sans remords. Vous pouvez même vous préparer des réponses.



- « Merci d'avoir pensé à nous. C'est impossible de nous déplacer, mais est-ce que ça vous dirait de convenir d'une rencontre virtuelle?»
- «Merci pour l'invitation, mais nous avons décidé de prendre du temps de repos en famille. On se reprend. Amusez-vous bien!».

Rien ne vous empêche d'en faire moins, pour en profiter plus!



Pas nécessaire de créer un décor de Noël digne des magazines ou de passer votre journée devant le fourneau. Ne vous en mettez pas trop sur les épaules. Si vous souhaitez recevoir, c'est à vous d'établir des limites et de fixer les attentes. Au lieu de devoir préparer tout le repas, vous pourriez suggérer un potluck.

Faites des listes

Les listes peuvent s'avérer un outil précieux pour diminuer la charge mentale. Dressez la liste des préparatifs, ce qui peut être fait d'avance, ce que vous pouvez déléguer (demandez de l'aide à votre partenaire de vie et/ou à vos enfants). Aussi, énumérez les cadeaux à offrir, les sorties que vous aimeriez faire, par exemple. Vous pouvez placer les éléments de chaque catégorie par ordre de priorité. Ce que vous mettrez à la fin sera optionnel. Naturellement, raturez ce que vous aurez accompli. Vous allez voir, ce simple geste apportera un sentiment d'accomplissement et de satisfaction. Un conseil : n'attendez pas à la dernière minute pour réaliser les tâches et achats des présents s'il y a lieu, ça ne fera qu'augmenter votre stress.



Respectez votre budget

L'argent est une source de stress importante. Prenez le temps d'établir le montant que vous pouvez dépenser pour les cadeaux et les préparatifs. Et pourquoi ne pas éviter la cohue des Fêtes dans les magasins en achetant en ligne?



Dormez suffisamment

Dormir suffisamment est important. Un déficit de sommeil n'est pas bon pour votre santé globale.



Mangez bien

Bien manger est essentiel pour maintenir une bonne santé. Optez le plus souvent pour des aliments frais et non modifiés, tels que des légumes (en manger en grande quantité à chaque repas et favoriser ceux qui sont foncés). Également à mettre dans l'assiette : des fruits, des noix, des graines et autres sources de protéines. À éviter : les gras hydrogénés, les gras trans, les colorants. À ne pas oublier : boire de l'eau! Suivez idéalement les recommandations du Guide alimentaire canadien.



Prenez du temps pour vous et pour bouger

Prenez rendez-vous avec vous. Chaque membre de la famille peut aussi se créer son moment. Ça peut être tout simplement d'aller marcher, de relaxer en faisant de la méditation, du yoga, des exercices de respiration ou tout autre chose qui apporte un sentiment de bien-être. C'est un cadeau à se faire chaque jour ou du moins le plus souvent possible. Bien sûr, on ne le dira jamais assez, faire de l'activité physique régulièrement procure de nombreux bienfaits pour la santé. Entre autres, rappelons qu'elle contribue à augmenter la production naturelle de dopamine et de sérotonine tout en faisant baisser le taux de cortisol (l'hormone du stress). Bouger permet, du même coup, d'accroître son niveau d'énergie, et beaucoup plus.



Prenez des moments en famille

Planifiez des moments de ressourcement et d'activités juste la petite famille ensemble. Ça fait du bien de retrouver les plaisirs les plus simples de cette période parfois plus complexe.



Chantez, écoutez de la musique

Des études confirment que la musique sous toutes ses formes améliore le bien-être mental et la qualité de vie. Alors, chantez, jouez, écoutez de la musique. Faites une playlist de vos meilleures chansons de Noël.





Concentrez vous sur les choses que vous pouvez contrôler

Certains obstacles pourraient se présenter à vous, mais concentrez-vous sur les choses que vous pouvez contrôler et choisissez de penser positivement.



COMMENT PROTÉGER SON DOS EN HIVER

Les maux de dos font partie des ennuis de santé pouvant compromettre les joies de l'hiver et ralentir les ardeurs de plusieurs. Voyez comment les éviter.

LE DOS, PILIER DU CORPS HUMAIN

Tous les jours, votre dos subit une pression énorme et remplit de multiples fonctions: il supporte l'essentiel de votre poids corporel, participe à de nombreux mouvements et emmagasine une partie de votre stress et de vos tensions émotionnelles. Régulièrement mobilisés face à de nombreux « agresseurs », ses mécanismes de défense sont parfois mis à rude épreuve. Voilà pourquoi beaucoup de gens souffrent de maux de dos à un moment ou à un autre au cours de leur vie.

Qu'elle soit due à un faux mouvement, à une mauvaise posture, à une vilaine chute ou à l'accumulation des années qui on passées, une douleur au dos peut ralentir votre rythme considérablement. Certaines personnes doivent composer au quotidien avec des maux de dos chroniques, notamment celles qui souffrent d'arthrose. Toutefois, pour la plupart d'entre nous, il s'agit fort heureusement d'un ennui occasionnel et passager.

LA SANTÉ DU DOS EN HIVER

Bien que nous soyons susceptibles de souffrir de maux de dos toute l'année, l'arrivée de la saison froide apporte son lot de risques particuliers à cet égard. Certains facteurs peuvent en effet fragiliser votre dos en hiver, par exemple:

- Le froid;
- les activités sportives ou exigeant un effort physique, comme le pelletage (un classique), le ski, le patin, etc.;
- une chute sur la glace;
- la sédentarité (le fait d'être peu actif).

Voici quelques conseils utiles pour mieux protéger votre dos cet hiver:

- Adoptez une position adéquate lorsque vous pelletez. Ainsi, alignez vos pieds avec vos hanches et pliez le genoux au moment de soulever la neige après chaque coup de pelle. Évitez les mouvement de torsion.
- Utilisez une pelle ergonomique et évitez les grosses pelletées de neige.
- Faites souvent une pause et respectez vos limites.
- En cas de grosse tempête, si cela est possible, enlevez la neige graduellement, par couches, plutôt que d'essayer de déblayer le passage d'un seul coup.
- Soyez à l'affut du danger! Une plaque de glace noire est difficile à repérer et peut causer de vilaines chutes.
- Quand vous marchez dehors, assurez-vous d'être bien chaussé.
- Munissez-vous de chaussures ou de bottes antidérapantes ou dotées de crampons amovibles.
- Si vous avez de la difficulté à marcher ou des problèmes d'équilibre, envisagez l'usage d'une aide à la mobilité comme une canne, une marchette ou un ambulateur.
- Avant toute activité sportive ou physique, faites des étirements pour préparer les muscles de votre dos.
- Faites de l'exercice régulièrement. Si vous ne bougez pas, votre dos s'ankylosera et cela vous exposera davantage à des blessures ou à des maux de dos.

BESOIN D'ANTIDÉRAPANT SUR VOS PNEUS D'HIVER?

PERMIS, MAIS PAS N'IMPORTE QUAND!

La période de froid arrive rapidement dans la province. Il est important d'installer vos pneus d'hiver avant le 1er décembre, et ce, pour des questions de sécurité. Également, sachez qu'il est permis de munir vos pneus de chaînes ou de crampons, mais pas à n'importe quel moment. À ce sujet, la Sûreté du Québec souhaite faire le point quant à quelques consignes de sécurité. Elle vous invite aussi à respecter les normes du Code de la Sécurité routière.



L'utilisation de crampons est autorisée, à compter du 15 octobre d'une année jusqu'au 1er mai de l'année suivante, sur les pneus de tout véhicule de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3 000 kg, de tout véhicule de promenade et de tout taxi à la condition qu'un tel véhicule soit muni de pneus à crampons aux 2 extrémités d'un essieu et, s'il est muni de pneus à crampons sur les roues de l'essieu avant, qu'il le soit également sur les roues de l'essieu arrière.

L'utilisation des chaînes est également autorisée du 15 octobre au 1er mai sur les pneus des véhicules d'urgence, des tracteurs de ferme ou tout autre véhicule routier utilisé l'hiver pour l'entretien et le déneigement des chemins publics.

En terminant, il est important de rappeler qu'une personne qui ne respecte pas ce règlement est passible d'une amende minimale de 60 \$, plus les frais. Pour plus d'informations, consulter la page Internet de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ). La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes. Elle vous souhaite une saison hivernale en toute sécurité.



CONFIANCE





AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2PO 3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3LO 136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - GOL 1KO 535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - GOL 1GO

418 963-3306 418 497-3925 418 898-3111

418 867-3569



Commandes pour emporter Salle à manaer Salle pour groupes Bar · Terrasse

Buffets braisés les samedis soirs Brunch dimanche

Propriétaires Steve & Carmella

303, rue Viger · St-Épiphone · GOL 2X0 · 418 816-8686 aucochonbraise



D. Rioux et K. Larochelle

78, rue Principale, Saint-Antonin 418 605-1545



77 Principale St-Antonin, QC **G0L 2J0** 418.862.5454

Distributeur Plomberie Chauffage Aqueduc Égout

www.mrboucher.ca



BERNARDGENEREUX.CA ● 1 855-881-9876 ● BERNARDGENEREUX@PARL.GC.CA



248, rue Deschênes Est Saint-Épiphane (Québec) GOL 2X0 Cellulaire: 418 860-9983

TRANSPORT - EXCAVATION

• Terre jaune • Terre noire • Terre mélangée

 Gravier - Abrasif Sable filtrant

• 0-3/4 tamisé

• Gravier concassé 0-3/4 (MG20)

LOCATION DE MACHINERIES LOURDES

- · Camion · Pelle
 - Bulldozer
- Camion à neige
- Fardier Compacteur





Suzanne Roy, présidente

optimiste.org



Club Optimiste de St-Épiphane

Club.optimiste.55706@gmail.com



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

SAINT-ÉPIPHANE Daniel Thériault, président



Tél.: (418) 862-4326





Siège social

91, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte (Québec) GOL 1KO

418 898-2061 ou 418 497**-**3901 Sans frais: 1 888 497**-**3901

En tout temps:

1800 CAISSES | m.desjardins.com

Affilié à Desjardins Entreprises du Bas-Saint-Laurent Téléphone: 418 863-4058





R.B.Q. 5665-7307-01

CONSTRUCTION Paul Thériault et fils inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL Construction et rénovation de bâtiment 208, rue Viger Saint-Épiphane QC G0L 2X0 **Tél.: 418 867-2576** Téléc.: 418 867-8054







Entrepôt : 227, Anse-au-Persil, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5Z5 Téléphone : 418 862-1705 • Télécopieur : 418 862-2243 Courriel : info@aciermartinbastille.com

RAPIDE

Veuillez noter les dates des séances prévues par le Conseil municipal pour toute l'année 2024, à 19 h 30, au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, au 220, rue du Couvent:

- Le lundi 15 janvier 2024
- Le lundi 12 février 2024
- Le lundi 11 mars 2024
- Le lundi 8 avril 2024
- Le lundi 13 mai 2024
- Le lundi 10 juin 2024
- Le lundi 8 juillet 2024
- Le lundi 12 août 2024
- Le lundi 9 septembre 2024
- Le lundi 7 octobre 2024
- Le lundi 11 novembre 2024
- Le lundi 9 décembre 2024





PIÈCES D'AUTO M. MICHAUD INC.

36 TACHÉ OUEST ST-HUBERT DE RIVIÈRE-DU-LOUP QC, G0L 3L0

Tél: (418)497-2478 **Fax:** (418)497-2903





Votre organisme a-t-il des communiqués à faire paraître?

Votre association veut-elle faire connaître ses services?

Profitez du journal

L'ÉPIPHANOIS

pour informer la population.

Prochaine publication: aux alentours du 15 mars 2024

Vos messages doivent nous parvenir avant le 10 mars.





MARIO PELLETIER

C.P. 934, 169 LAFONTAINE RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3Z5

TÉL.: **418 862-2668** TÉLÉC.: 418 862-0939 info@m-a-rioux.qc.ca www.m-a-rioux.qc.ca

QUI FAIT QUOI À SAINT-ÉPIPHANE? QUI DOIS-JE APPELER?



CONSEIL MUNICIPAL	COURRIEL
Rachelle Caron, Mairesse	mairie@saint-epiphane.ca
Pâquerette Thériault, conseillère siège 1	
Vallier Côté, conseiller siège 2	
Caroline Coulombe, conseillère siège 3	
Nicolas Dionne, conseiller siège 4	dionne_nicolas@hotmail.com
Guillaume Tardif, conseiller siège 5	guillaumetardif.S5@gmail.com
Rénald Côté, conseiller siège 6	renald6@hotmail.ca

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418	١
OFFICIENS MODITION ADVICE ADTINES RESPONDEES	TIU	,

OFFICIENS MONICIPAGE ET AGTRES RESPONSABLES (410)		
Rachelle Caron, Mairesse	862-0052 poste 230	mairie@saint-epiphane.ca
Stéphane Chagnon, Directeur général et greffier-trésorier	862-0052 poste 210	direction@saint-epiphane.ca
Diane Michaud, Adjointe à la direction	862-0052 poste 200	reception@saint-epiphane.ca
Nadia Bérubé, Trésorière adjointe	862-0052 poste 250	finances@saint-epiphane.ca
Étienne Langlois, Capitaine	862-0052 poste 410	incendie@saint-epiphane.ca
Étienne Langlois, Cellulaire		418-551-1464
Marie-Eve Soucy, Gestionnaire du réseau d'aqueduc	862-0052 poste 270	aqueduc@saint-epiphane.ca
Érci Albert, Directeur des travaux publics	862-0052 poste 280	voirie@saint-epiphane.ca
Laurie St-Gelais, Technicienne du Service des sports, de la culture		
et de la vie communautaire8	362-0052 poste 480sport.	culture.viecom@saint-epiphane.ca
Fannie Rondou, Inspectrice en bâtiment et environnement80	62-0052 poste 220	frondou@mrcrdl.quebec

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Caserne de pompier	862-0052 p. 410
Bibliothèque	862-0052 p. 450
Salle Desjardins	862-0052 p. 460
Salle Innergex	862-0052 p. 470
Garage municipal	862-0052 p. 280
Bureau municipal	862-0052 p.200
OMH de Saint-Épiphane	862-3580
Maison des jeunes	862-7085
Fabrique St-Épiphane et St-Arsène	862-3022
Bureau de poste	862-3716

URGENCE

CITOLITOL	
Urgences voirie (cellulaire)	418-714-4523
Urgences aqueduc (cellulaire)	418-894-4653
Police (centrale)	911 ou 310-4141
Police (poste RDL)	418-862-6303
Service incendie	911
Ambulance	911 ou 418-827-4411
CLSC Rivières et Marées	418-867-2642
Service Info-Santé/Info-Social	811
Sécurité civile	1 866 776-8345

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Mardi	9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi	9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Jeudi	9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Vandradi	0 h à 12 h - Formá an DM

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Le mardi de 14 h à 16 h et de 19 h à 20 h 30 $\,$

Le samedi de 9 h à 11 h

Courriel: biblio-epiphane@crsbp.net

Tous les textes du journal L'Épiphanois sont lus et corrigés, mais il se peut qu'il y ait parfois des erreurs, veuillez nous en excuser. Aussi, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains communiqués reçus par divers comités, citoyens ou entreprise. Ces articles nous arrivent parfois en format PDF donc il est impossible d'y faire des modifications.

Merci de votre indulgence!

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL L'ÉPIPHANOIS

est publié à tous les trois mois et distribué par Infolettre. Il est également accessible en ligne et sur nos réseaux sociaux. Une centaine de copies sont imprimées et accessibles au bureau municipal, à la bibliothèque, au CLSC, au dépanneur et à la Maison des jeunes.

Rédaction et mise en page:

Laurie St-Gelais, Diane Michaud, Stéphane Chagnon et Rachelle Caron



Après m'avoir lu, mettez-moi au bac bleu!